



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Suivis physico-chimiques et caractérisation hydro-biologique sur la RNR du Lac de Malaguet

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-8 du code de la commande publique.

Marché à tranche.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte : Le Lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Âge, localisée sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines en Haute-Loire. Le site a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement étant :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté,
- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.



Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est le maintien de la fonctionnalité du Lac et de son bassin-versant. Plusieurs actions de suivi sont mises en œuvre tout comme le suivi de la qualité de l'eau de la Borne et du lac.

Pour plus d'informations sur la RNR, consulter : [Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet \(reservenaturellemalaguet.fr\)](http://Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet (reservenaturellemalaguet.fr))

Missions :

La prestation comporte plusieurs suivis :

1/ Tranche ferme

1) Suivi physico-chimique de la Borne et de trois affluents secondaires

Description :

Analyses physico-chimiques en 7 points de relevés : amont et aval du Lac ainsi que sur cinq affluents secondaires :

Campagnes de juin à août avec mesure de débit, pH, température, O₂ et conductivité.

Effectuer aussi des mesures rapprochées pour évaluer la variabilité à court terme des apports : NH₄, NO₃, PO₄, P total, K, DCO, DBO.

2) Caractérisation hydro-biologique de la Borne et de cinq affluents secondaires

Description : Indice Biologique diatomées (IBD) dans la Borne et cinq affluents secondaires durant deux campagnes l'été.



Figure 1: Localisation des points de suivi de l'étude de 2018



2/ Tranche optionnelle :

Etude de la qualité de l'eau à l'aval de Sembadel-Gare :

Description :

Mesures de pollution par le Cuivre en amont et en aval de la décharge et de la scierie

Mesures des taux de polychlorobiphényles (PCB) en amont et en aval de la décharge

Mesures des taux de phosphates et de nitrates

Conditions d'exécution pour les deux tranches:

Il est attendu un dialogue régulier avec le Parc.

De précédentes études similaires ont été réalisées et seront fournies au prestataire retenu (indications de localisation des points de relevés notamment).

Le terrain d'étude se situant pour partie en Réserve naturelle, le matériel et les méthodes proposées par le prestataire devront veiller à limiter l'impact sur la faune et la flore.

Livrables attendus pour les deux tranches:

Un rapport détaillé de la prestation comprenant :

- Une description précise de la méthode employée ;
- Une analyse et interprétation de tous les résultats, avec comparaison des résultats 2018-2022 pour les suivis déjà réalisés en 2018 ;
- Une synthèse des résultats ;
- Une conclusion avec préconisations pour la poursuite des suivis physico-chimiques et de la caractérisation hydro-biologique sur la RNR du Lac de Malaguet.

Planning prévisionnel pour les deux tranches:

Sélection du prestataire retenu fin mai.

Réunion de démarrage fin mai : calage de la mission et du calendrier.

Réalisation des suivis de juin à août.

Transmission d'un rapport provisoire fin août.

Rendu du rapport final pour début septembre en trois version papier et version PDF.

A noter : Le logo des financeurs (en Annexe 1) devra figurer sur l'intégralité des productions, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 31/12/ 2022.

Budget :

Le budget maximal pour les deux tranches est de 14 000 € TTC.



4- Critères de sélection des offres

Les **critères** de sélection de l'offre seront:

1. valeur technique de l'offre (50%)
2. délai de livraison (30%)
3. prix (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé et chiffré remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant de la tranche ferme :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montan de la tranche optionnelle :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Si elle est engagée, la tranche optionnelle fera l'objet d'une notification spécifique.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).



Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pour les deux tranches :

- Un premier acompte de 20 % sera versé au lancement la mission dur présentation d'une facture,
- Le solde sera versé à l'issue de la mission après remise des livrables et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le 20 mai 2022– 12 H 00 (dernier délai).**

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....



Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Annexes :

Annexe 1 pour les logos à mettre sur le rapport

*

